

# Définitions et méthode

## Contour des activités métropolitaines supérieures (AMS)

Le périmètre des activités métropolitaines supérieures s'appuie sur une nomenclature des secteurs d'activités en treize regroupements réalisée par Eurostat et l'OCDE. Ces regroupements, obtenus par agrégation de la nomenclature des activités européenne - Nace en 88 positions, reposent sur l'intensité de la recherche-développement et/ou le niveau de compétence des employés.

Par exemple, les activités industrielles sont réparties en quatre regroupements selon le niveau d'exigence technologique (haute technologie, moyenne-haute technologie, moyenne-basse technologie, basse technologie) tandis que les activités de services aux entreprises en constituent trois (haute technologie, à forte intensité en connaissance, à moindre intensité en connaissance).

Parmi ces treize regroupements, quatre sont retenus pour la définition du périmètre des AMS : l'industrie manufacturière de haute technologie, les services aux entreprises de haute technologie, les services aux entreprises à forte intensité en connaissance et les services financiers.

Pour affiner l'agrégation en « 88 secteurs » et adapter la nomenclature OCDE/Eurostat à l'économie française, l'Insee a procédé à la sélection des activités à un niveau plus fin (NAF-rév2. en 732 positions) au sein des quatre regroupements.

Ont été sélectionnés les codes APE pour lesquels, en 2010, la part de cadres est supérieure ou égale à 20 % en France et pour lesquels :

- dans le cas du high-tech, la part des cadres de la fonction « conception-recherche » est supérieure ou égale à 30 % ;
- dans le cas des activités de services à forte intensité en connaissance, la part cumulée des cadres des fonctions « conception-recherche » et « prestations intellectuelles » est supérieure ou égale à 30 %.

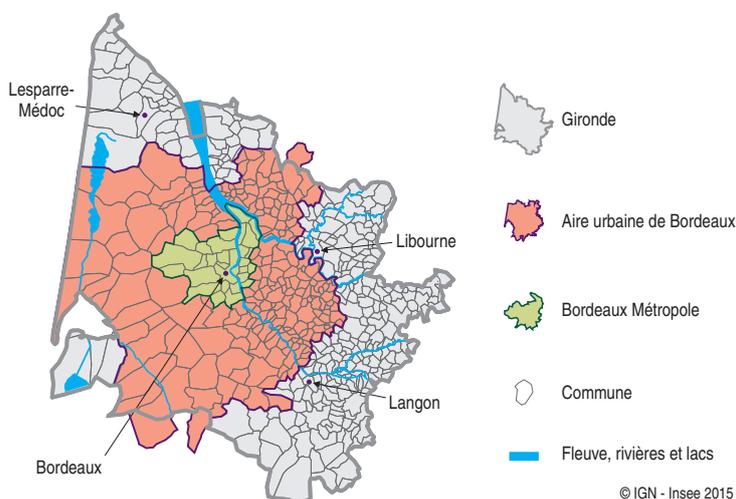
En annexe pages 28-29, la liste des activités niveau A88-A732 retenues.

## Les très grandes aires urbaines (TGAU)

Les TGAU sont les grandes aires urbaines comptant chacune plus de 210 000 emplois. En dehors de l'aire urbaine de Paris, on dénombre 13 TGAU : Lyon, Marseille - Aix-en-Provence, Toulouse, Lille (partie française), Bordeaux, Nantes, Nice, Strasbourg (partie française), Rennes, Grenoble, Rouen, Montpellier et Toulon.

Une « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

## Contour de l'aire urbaine de Bordeaux et de Bordeaux Métropole



Source : Insee

## Choix du territoire de comparaison

Les métropoles sont des zonages politiques qui ne tiennent pas toujours compte des réalités économiques. Pour étudier les spécificités des activités métropolitaines supérieures, la brique territoriale retenue est celle de l'aire urbaine de Bordeaux. Le territoire de référence est constitué des 13 très grandes aires urbaines de France de province. La France de province est la France métropolitaine hors Île-de-France.

**Part de l'emploi total de la communauté urbaine dans l'aire urbaine pour 5 très grandes aires urbaines**

Aires urbaines	Emplois dans la communauté urbaine	Emplois dans l'aire urbaine	Part (%)
Lille (partie française)	503 915	510 339	98,7
Nantes	321 210	402 164	79,9
<b>Bordeaux</b>	<b>386 128</b>	<b>499 756</b>	<b>77,3</b>
Toulouse	419 117	566 608	74,0
Lyon	675 530	983 391	68,7

Source : Insee, Recensement de la population 2011, exploitation principale

## Indice de spécificité

L'indice de spécificité permet de comparer des zones entre elles (ici les aires urbaines). Il est égal à la part de l'emploi de l'activité étudiée dans l'aire urbaine considérée que l'on rapporte à la part de l'emploi de cette activité dans le territoire de référence. Ainsi, une activité sera considérée comme spécifique si l'indice de spécificité est supérieur à 1.

Inversement, un secteur sous-représenté dans le territoire d'étude par rapport au territoire de référence a un indice de spécificité inférieur à 1.

## Estimateur d'emploi

La spécificité peut être mesurée à travers l'estimateur d'emploi.

La structure de l'emploi du territoire de référence est appliquée à l'emploi de l'aire urbaine considérée. L'écart (nombre d'emplois mesuré - nombre d'emplois théorique) est donc mesuré en nombre d'emplois ; un écart positif indique une surreprésentation de l'activité considérée et un écart négatif une sous-représentation.

# Glossaire

APE :	Activité principale exercée
CNRS :	Centre national de la recherche scientifique
ETP :	Équivalent temps plein
Inra :	Institut national de la recherche agronomique
Inrap :	Institut national de recherches archéologiques préventives
Inria :	Institut national de recherche en informatique et en automatique
Inserm :	Institut national de la santé et de la recherche médicale
OCDE :	Organisation de coopération et de développement économiques

# Bibliographie

- **Attractivité des métropoles et emploi cadre**  
Les études de l'emploi cadre - N° 2014-39 - Apec - Mai 2014
- **Attractivités métropolitaines comparées : quel positionnement bordelais ?**  
Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine (A'urba) - Décembre 2013
- **Métropole bordelaise : enjeux et perspectives d'un recentrage de la croissance démographique girondine**  
Le Quatre Pages Insee Aquitaine n° 209 - Septembre 2013
- **Quelles métropoles en Europe ?**  
Travaux en ligne n° 11 - Datar - 2012
- **Les agglomérations et leur territoire : Dix ans de dynamiques socio-économiques**  
Étude AdCF - Septembre 2011

# Contour détaillé des activités métropolitaines supérieures

NAF (A732)	Libellé
<b>Le high-tech industriel (HTI)</b>	
<b>20 - Industrie chimique</b>	
2011Z	Fabrication de gaz industriels
2012Z	Fabrication de colorants et de pigments
2013A	Enrichissement et retraitement de matières nucléaires
2020Z	Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques
2042Z	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette
2052Z	Fabrication de colles
2053Z	Fabrication d'huiles essentielles
2059Z	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.
<b>21 - Industrie pharmaceutique</b>	
2110Z	Fabrication de produits pharmaceutiques de base
2120Z	Fabrication de préparations pharmaceutiques
<b>26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques</b>	
2611Z	Fabrication de composants électroniques
2620Z	Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques
2630Z	Fabrication d'équipements de communication
2640Z	Fabrication de produits électroniques grand public
2651A	Fabrication d'équipements d'aide à la navigation
2651B	Fabrication d'instrumentation scientifique et technique
2660Z	Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques
2670Z	Fabrication de matériels optique et photographique
<b>27 - Fabrication d'équipements électriques</b>	
2712Z	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique
2720Z	Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques
2733Z	Fabrication de matériel d'installation électrique
2790Z	Fabrication d'autres matériels électriques
<b>28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.</b>	
2811Z	Fabrication de moteurs et turbines, à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules
2813Z	Fabrication d'autres pompes et compresseurs
2821Z	Fabrication de fours et brûleurs
2824Z	Fabrication d'outillage portatif à moteur incorporé
2829A	Fabrication d'équipements d'emballage, de conditionnement et de pesage
2891Z	Fabrication de machines pour la métallurgie
2894Z	Fabrication de machines pour les industries textiles
2895Z	Fabrication de machines pour les industries du papier et du carton
2896Z	Fabrication de machines pour le travail du caoutchouc ou des plastiques
2899A	Fabrication de machines d'imprimerie
2899B	Fabrication d'autres machines spécialisées
<b>29 - Industrie automobile</b>	
2910Z	Construction de véhicules automobiles
2931Z	Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles
<b>30 - Fabrication d'autres matériels de transport</b>	
3030Z	Construction aéronautique et spatiale
3040Z	Construction de véhicules militaires de combat

En bleu : le niveau A88 n'est pas retenu intégralement dans le contour des AMS

NAF (A732)	Libellé
<b>Le high-tech services (HTS)</b>	
<b>58 - Édition</b>	
5821Z	Édition de jeux électroniques
5829A	Édition de logiciels système et de réseau
5829B	Édition de logiciels outils de développement et de langages
5829C	Édition de logiciels applicatifs
<b>62 - Programmation, conseil et autres activités informatiques</b>	
6201Z	Programmation informatique
6202A	Conseil en systèmes et logiciels informatiques
6202B	Tierce maintenance de systèmes et d'applications informatiques
6203Z	Gestion d'installations informatiques
6209Z	Autres activités informatiques
<b>63 - Services d'information</b>	
6311Z	Traitement de données, hébergement et activités connexes
6312Z	Portails Internet
6399Z	Autres services d'information n.c.a.
<b>72 - Recherche-développement scientifique</b>	
7211Z	Recherche-développement en biotechnologie
7219Z	Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles
7220Z	Recherche-développement en sciences humaines et sociales

NAF (A732)	Libellé
<b>Services aux entreprises à forte intensité en connaissance (Sefic)</b>	
<b>59 - Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale</b>	
5911A	Production de films et de programmes pour la télévision
5911B	Production de films institutionnels et publicitaires
5911C	Production de films pour le cinéma
5912Z	Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision
5913A	Distribution de films cinématographiques
5913B	Édition et distribution vidéo
5920Z	Enregistrement sonore et édition musicale
<b>60 - Programmation et diffusion</b>	
6010Z	Édition et diffusion de programmes radio
6020A	Édition de chaînes généralistes
6020B	Édition de chaînes thématiques
<b>61 - Télécommunications</b>	
6110Z	Télécommunications filaires
6120Z	Télécommunications sans fil
6130Z	Télécommunications par satellite
6190Z	Autres activités de télécommunication
<b>63 - Services d'information</b>	
6391Z	Activités des agences de presse
<b>69 - Activités juridiques et comptables</b>	
6910Z	Activités juridiques
6920Z	Activités comptables
<b>70 - Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion</b>	
7010Z	Activités des sièges sociaux
7021Z	Conseil en relations publiques et communication
7022Z	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion
<b>71 - Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques</b>	
7111Z	Activités d'architecture
7112A	Activité des géomètres
7112B	Ingénierie, études techniques
7120B	Analyses, essais et inspections techniques
<b>73 - Publicité et études de marché</b>	
7311Z	Activités des agences de publicité
7312Z	Régie publicitaire de médias
7320Z	Études de marché et sondages
<b>74 - Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques</b>	
7490A	Activité des économistes de la construction
7490B	Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses
<b>78 - Activités liées à l'emploi</b>	
7810Z	Activités des agences de placement de main-d'œuvre
<b>82 - Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises</b>	
8299Z	Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.
<b>95 - Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques</b>	
9511Z	Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques

En bleu : le niveau A88 n'est pas retenu intégralement dans le contour des AMS

NAF (A732)	Libellé
<b>Services financiers (SF)</b>	
<b>64 - Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite</b>	
6411Z	Activités de banque centrale
6419Z	Autres intermédiations monétaires
6420Z	Activités des sociétés holding
6430Z	Fonds de placement et entités financières similaires
6491Z	Crédit-bail
6492Z	Autre distribution de crédit
6499Z	Autres activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a.
<b>65 - Assurance</b>	
6511Z	Assurance vie
6512Z	Autres assurances
6520Z	Réassurance
6530Z	Caisses de retraite
<b>66 - Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance</b>	
6611Z	Administration de marchés financiers
6612Z	Courtage de valeurs mobilières et de marchandises
6619A	Supports juridiques de gestion de patrimoine mobilier
6619B	Autres activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a.
6621Z	Évaluation des risques et dommages
6622Z	Activités des agents et courtiers d'assurances
6629Z	Autres activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite
6630Z	Gestion de fonds